



COMMISSION EXECUTIVE des 15 et 16 février 2007 Relevé de décisions

Statut du corps des ITPE et cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

La commission exécutive dénonce vigoureusement le retard accumulé dans la mise en œuvre de l'ensemble des dernières dispositions réglementaires liées au statut du 30 mai 2005. Elle fait part de l'exaspération des ITPE.

Sur le statut modificatif 2007

La commission exécutive condamne fermement le retard intolérable, dû au protocole Jacob, dans la validation des décrets modifiant le statut du corps des ITPE et en particulier son article 21. Elle exige la publication sans délai de ces décrets.

Elle exige qu'aboutissent enfin les reclassements de tous les ITPE concernés par l'article 36 du statut 2005 et de ceux recrutés dans le corps des ITPE par concours interne, liste d'aptitude ou examen professionnel depuis cette date. Elle demande avec insistance que **des reclassements intermédiaires selon l'article 21 du statut du 30 mai 2005 soient réalisés dès à présent par la DGPA, avant d'être suivis par un nouveau reclassement définitif dès la publication des décrets.**

Elle condamne le silence de l'administration, sur ce dossier, qui refuse d'informer les services et les intéressés.

Sur la mise en œuvre des textes ICTPE

Elle exige l'aboutissement sans délai des arrêtés définissant le contingentement et les emplois éligibles à ICTPE 2G et 1G pour l'ENTPE, l'ENPC, et les ministères de la Culture, des Affaires Etrangères et de la Jeunesse et des Sports.

Elle exige la publication du nouveau décret NBI des ICTPE selon une application interministérielle pour réaliser les reclassements des ICTPE ou les promotions à ICTPE des IDTPE concernés dans les autres ministères que le MTETM.

Une homologation statutaire à trois niveaux de grade

La commission exécutive prend acte de la réunion de travail organisée par la DGPA le 14 février 2007 ayant permis d'ouvrir enfin concrètement la concertation sur le fond. Elle exige la production d'un projet de décret statutaire à porter devant la DGCL pour la réunion du 2 mai 2007.

Elle condamne le refus de la DGCL d'avancer sur la transformation du cadre d'emploi d'ingénieur territorial malgré la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre délégué aux collectivités locales et le ministre de l'Equipement d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades homologues pour les ingénieurs des TPE et les ingénieurs territoriaux.

Elle rappelle que la signature d'un nouveau décret statutaire à 3 niveaux de grades pour le corps des ITPE doit intervenir dès 2008. Ce statut devra reprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le corps des ITPE.

La commission exécutive rappelle l'organisation d'actions communes entre l'AITF et le SNITPECT avec des actions en cours dans chaque région, comme l'organisation d'une **première assemblée générale nationale le 21 mars 2007 à Clermont-Ferrand en présence d'élus et de la presse.** D'autres manifestations nationales, dans d'autres régions, notamment à Lyon, sont programmées pour le printemps 2007.

Elle exige que **les ministres tiennent enfin leurs engagements.**

Recrutement des ingénieurs territoriaux

La commission exécutive dénonce les dispositions de la loi de modernisation de la fonction publique territoriale conduisant à déconcentrer le recrutement des ingénieurs territoriaux dans les centres de gestion.

Elle dénonce les freins à la mobilité interne à la FPT et entre fonctions publiques que ces dispositions induisent.

Elle met en garde contre le risque d'aboutir à des inégalités territoriales et à une paupérisation rapide des compétences.

La commission exécutive exige que l'élaboration de la politique de recrutement des ingénieurs territoriaux demeure de la compétence nationale du CNFPT.

ENTPE

Pour le nouveau statut de l'école

La commission exécutive se félicite de la transformation statutaire de l'ENTPE en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel « école extérieure aux universités » au 1^{er} janvier 2007.

Elle exige que la composition des différents conseils fasse toute leur place à tous les employeurs actuels et futurs des ingénieurs des TPE.

Elle exige de la tutelle qu'elle donne à l'ENTPE tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du changement statutaire, notamment la constitution d'une **équipe projet** dédiée à cet objectif et rattachée à la direction de l'école.

Pour l'ouverture de l'ENTPE à la FPT

La commission exécutive prend acte de la constitution d'un groupe de travail entre le ministère et le CNFPT au sujet des écoles et des formations et exige l'aboutissement immédiat du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT.

Elle attend du Ministre qu'il respecte la parole donnée en 2005 et confirmée le 2 juin 2006, en mettant en œuvre sans délai les orientations et partenariats prévus par le projet de convention.

La volonté exprimée conjointement dès 2005 par le ministre de l'Équipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer à l'ENTPE une formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'État et les collectivités territoriales, est désormais rendue possible grâce à l'évolution statutaire de l'ENTPE. La commission exécutive exige qu'elle se concrétise en 2007.

Gestion du corps

La commission exécutive exige **le maintien de 3 cycles annuels de mutations dans le corps des ITPE**. Elle condamne les orientations de l'administration visant à passer de 3 à 2 cycles de mobilité par an au prétexte d'une « harmonisation » avec les pratiques du ministère de l'Agriculture dans le cadre de la fusion dans 8 départements de la DDE et de la DDAF (création de DDEA au 01/01/07).

Comme le montre la gestion au MEDD, cette harmonisation n'est pas nécessaire.

Une réflexion sur la gestion à poursuivre et à concrétiser en 2007

La commission exécutive se félicite de la poursuite de la concertation, engagée par l'administration depuis mars 2006, afin d'encadrer la charte de gestion par un document d'orientation plus général sur le positionnement et les évolutions prévisibles du corps des ITPE.

Elle exige la mise en place au MEDD, de manière analogue à ce qui existe au MINEFI, d'un inspecteur général spécialisé « environnement » afin d'améliorer la connaissance et la défense des métiers exercés en administration centrale et dans les services déconcentrés du MEDD (notamment en terme de formation initiale et continue) et afin de garantir une égalité de traitement des ITPE en poste dans ces services (GPEEC, harmonisation des propositions de promotion etc.). Elle réclame l'aboutissement en 2007 de cette revendication en faveur de laquelle la DGPA s'est engagée lors de la CAP du 28/11/06.

La commission exécutive demande que l'année 2007 permette une évolution de la gestion des affectations en premier poste d'IDTPE : un ITPE inscrit au TA IDTPE doit pouvoir bénéficier de sa promotion sur un poste de deuxième niveau de fonctions dans un autre service du département où il se trouve (affectation en PNA ou en détachement). Cette évolution doit pouvoir s'opérer pour tous les parcours, y compris ceux de généralistes. La commission exécutive demande qu'une telle évolution soit traduite dans la Charte de Gestion rénovée à l'issue du travail en cours sur la gestion.

Promotions dans le corps au titre de 2008

La commission exécutive exige que les flux de promotions dans le corps au titre de 2008 (IDTPE deuxième niveau de fonctions, ICTPE 2G et 1G, IRGS et ICRGS, Principalat court, Principalat, Principalat long) atteignent à minima ceux des promotions 2007 avec une augmentation significative pour le principalat long.

La commission exécutive rappelle que l'administration doit œuvrer en interministériel pour augmenter le taux promu / promouvables de façon significative afin de pouvoir pleinement mettre en œuvre la charte de gestion du corps et généraliser au plus tôt un véritable principalat long de fin de carrière.

Pour le contingentement d'emplois ICTPE, la commission exécutive réclame en 2007 une évolution de 443 à 470 pour les emplois du MTETM, une évolution de 12 à 20 pour ceux du MEDD et de l'Éducation Nationale, et la création d'au moins 10 emplois pour l'ENTPE.

Dans le cadre de la diffusion par la DGPA, attendue en mars 2007, de la **circulaire promotions 2008**, la commission exécutive invite chaque section à prendre rendez-vous avec la direction de son service courant avril 2007 pour :

- faire respecter le calendrier concernant les propositions pour chaque promotion ;

- intervenir autant que nécessaire auprès des chefs de service pour initier des propositions (de TSE, de CTPE, d'ITPE, d'IDTPE ou d'ICTPE 2G) ;
- et vérifier que les règles statutaires et de gestion sont bien respectées et prises en compte : en particulier que toutes les candidatures à IRGS, au principalat court, au principalat et à l'ICRGS sont bien transmises par le chef de service et remontées à la CAP.

Notation

La commission exécutive invite chaque ITPE ayant déposé un recours sur notation au titre de l'année 2005 à contacter un élu du corps en prévision de la CAP du 7 juin 2007 de façon à préparer au mieux les éléments de défense concernant sa réclamation.

Elle rappelle sa revendication de suppression de la note chiffrée et réclame l'engagement immédiat d'une réelle concertation sur ce sujet majeur, le MTETM étant ministère expérimentateur dans ce but.

Comités de Domaines - Séniorat

La commission exécutive rappelle l'urgence de faire évoluer le Séniorat et les Comités de Domaines.

Elle prend acte de la réflexion relative à la gestion des carrières et des parcours scientifiques et techniques qui vient enfin d'être organisée par le SG du MTETM et la DGPA, en lien avec la DRAST.

Elle exige parallèlement la mise en place d'une concertation avec la DGPA et la DRAST pour une mise en œuvre effective de ces évolutions avant la fin de l'année 2007.

RST et ingénierie publique

La commission exécutive se félicite de la création et de la mise en œuvre du Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST) en décembre 2006 et de l'avis favorable du CTPM le 1^{er} février 2007 sur le projet de directive ministérielle d'orientations stratégiques pour le RST. Elle exige sa signature par le ministre et sa publication dans les meilleurs délais.

Ces avancées sont le fruit de la mobilisation permanente des ITPE depuis avril 2006 pour l'avenir du RST ; la réussite de l'Assemblée Générale extraordinaire des sections du RST, au CETE de Lyon le 31 août 2006, a joué un rôle déterminant.

Pour la mise en œuvre de cette directive, la commission exécutive demande :

- que l'État se donne enfin les moyens de permettre une expression organisée des besoins des collectivités territoriales vis-à-vis du RST, et qu'il se dote de la capacité de les entendre : à terme, le CSST, ouvert aux collectivités territoriales, doit participer à ce rôle ;
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST ;
- un travail d'imagination pour faciliter la mise à disposition de moyens (y compris humains) au sein ou au moins dans le champ d'action direct du RST par tous les acteurs publics qui ont un intérêt dans le développement des connaissances scientifiques et techniques dans les domaines de l'aménagement durable des territoires.

Elle insiste sur l'urgence à faire aboutir ces réflexions.

La commission exécutive demande une **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat**, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST. Elle prend acte des premiers travaux en cours entre la DRAST et la DAJIL et de l'orientation définie dans ce sens par la directive.

La commission exécutive prend acte de la concertation mise en œuvre depuis septembre 2006 par la DGUHC de façon à construire une stratégie plus large sur l'ingénierie publique autour de l'IAT.

La commission exécutive exige que le RST dispose des moyens et effectifs nécessaires pour soutenir techniquement les services déconcentrés du MTETM et les établissements publics placés de l'Etat, dans leurs évolutions en cours et plus largement pour répondre aux besoins et attentes de la collectivité publique. Elle exige que l'ingénierie publique soit affirmée, confortée et renforcée dans tous les champs ministériels et interministériels.

Réforme de l'Etat

Dans le contexte actuel où le seul objectif est la réduction des moyens et des effectifs, la commission exécutive dénonce **l'absence de projet d'avenir pour le MTETM**, l'absence de sens dans une période qui nécessite pourtant une stratégie lisible pour le service public de l'Équipement, et l'absence de pilotage du ministère en mode LOLF.

La commission exécutive condamne la décision du gouvernement de fusionner DRIRE et DIREN, sans concertation préalable, prise dans la précipitation et alors que les expérimentations de rapprochements entre ces services dans 5 régions ne permettent pas de conclure sur une plus-value pour le service public. Il s'agit, une fois de plus, d'une réforme de l'Etat purement comptable visant à supprimer des services publics, des effectifs et des moyens à l'intervention de l'Etat.

La commission exécutive condamne la fusion dogmatique DDE-DDAF dans 8 départements sans aucun projet stratégique pour le service public. Elle fustige que ces fusions soient le prétexte à revoir à la baisse les conditions de travail et la gestion des agents.

Elle refuse la réorganisation des services de l'Etat prévue par le projet OSE dans le département du Lot.

LOLF

La commission exécutive condamne les conséquences de l'application de la LOLF au MTETM ayant conduit à l'impossibilité de pourvoir des postes pourtant nécessaires pour le service public, lors des dernières CAP mutations, notamment au sein du RST et dans les domaines de l'ingénierie publique et de la sécurité routière.

Elle attend du Ministre qu'il défende fermement les effectifs et le service public de l'Equipement pour répondre à un projet stratégique ambitieux pour le ministère.

Elle dénonce l'absurdité de l'utilisation de la LOLF, qui conduit l'administration à déclarer un sur-effectif de 200 postes sur une mission prioritaire de l'Etat comme la sécurité routière.

La commission exécutive dénonce le transfert de pouvoir de la gestion des effectifs, de l'administration centrale vers les DRE, mis en œuvre sous le prétexte de la LOLF. Elle condamne l'absence de pilotage du MTETM laissant libre court à des initiatives malheureuses de plusieurs R BOP : réflexions sur la suppression de fonctions et de missions au niveau régional, décisions arbitraires de suppression d'effectifs en contradiction avec les orientations des directions de programmes, refus de publication de postes ou de propositions à promotion.

Elle condamne l'instauration de simulacre de « CTP régionaux » par certains DRE sans cadrage ni directive nationale. Elle appelle les sections du SNITPECT à refuser d'y participer, en accord avec la position de la FEETS FO.

Elle exige qu'il soit mis fin à la cacophonie actuelle entre les DRE et les directions de programmes, voire à l'intérieur même de celles-ci, par la mise en place d'un véritable pilotage unique par un SGPA regroupant SG et DGPA.

La commission exécutive revendique l'affectation définitive **de tous les agents, y compris d'administration centrale**, du ministère de l'Equipement sur un programme unique « support/soutien/stratégie » piloté par le SGPA. Seul cet arbitrage permettra d'éviter que la logique constatée d'indépendance et de déconnexion de chaque DAC n'aboutisse au démembrement sectoriel du ministère et à l'appauvrissement de ces fonctions par leur isolement.

ISS

La commission exécutive se félicite de la publication du **décret relatif à l'Indemnité Spécifique de Service** permettant la mise en application de la réforme des coefficients de grade pour le corps des ITPE.

Elle rappelle le devoir de la DGPA d'appeler tous les employeurs d'ingénieurs des TPE, à l'État ou dans les collectivités, à traduire cette réforme dans leurs services.

Concernant les ITPE devant être reclassés par le statut 2005 modifié par les décrets à paraître, la commission exécutive rappelle à l'administration son engagement d'un rappel (qui est de droit pour les intéressés), à mettre en œuvre en 2007, sur l'ISS 2005 pour les ITPE ayant franchi le 7^{ème} échelon entre le 01/06/05 et le 31/12/05, et bien évidemment la prise en compte de la réforme pour l'ISS 2006 versé en 2007.

Elle rappelle son exigence de suppression des coefficients de services après alignement sur le coefficient le plus élevé, les réorganisations au MTETM ayant conduit à des situations intolérables (coefficients différents sur un même site).

La commission exécutive dénonce les pratiques discriminatoires de certains chefs de services attribuant sans aucune justification, des coefficients individuels largement inférieurs à 1 aux IDTPE promus par le principalat et aux ITPE en première affectation, parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires. Elle invite les ITPE concernés à saisir les juridictions compétentes pour non-respect des textes et **discrimination**.

Elle fustige la pratique constatée dans certains départements de réduire l'effet des gains de coefficient de grade obtenus par les ITPE en abaissant les coefficients individuels des bénéficiaires ; ce procédé scandaleux vide de fait la réforme de son sens et rompt l'égalité de traitement entre les ITPE.

Elle insiste sur l'urgence de revoir la circulaire du 17 mai 2005 en particulier pour les coefficients des IDTPE principaux (voir motion ISS du congrès 2006) et rappelle sa revendication de suppression de tout coefficient de modulation individuelle.

La commission exécutive exige que la DGPA respecte son engagement du 22 juin 2006 d'ouvrir une véritable concertation sur tous les sujets du dossier ISS.

Elle exige le rétablissement **de la concertation locale par corps à l'échelle de chaque service** dès l'année 2007 (ISS 2006).

Elle invite **tous les ingénieurs des TPE à agir** pour que les échéances et calendrier promis soient respectés. En particulier, elle décide de la mise en œuvre **d'une action au niveau de chaque bureau régional** afin de réclamer et d'obtenir la concertation locale à tous les niveaux (Chefs de Service, MIGT).

Groupes de Travail pour le Congrès 2007

La commission exécutive arrête la création des groupes de travail suivants pour le congrès 2007 :

- SNITPECT demain – Episode 3 : animé par Yves CHOLIN et Gilles PAQUIER
- Evolution des services techniques de l'Etat : animé par Laure PASQUIER et Dominique JAUMARD
- Plate forme revendicative pour les Ingénieurs dans la FPT : animé par Clotilde EL MAZOUNI et Philippe ASPAR

Une étude puis une communication relative aux rémunérations dans le corps des ITPE seront également produites. Pilotage de cette réflexion par Sabrina WODZYNSKI.